



Compte-rendu du CHSCT du 19 avril 2021 – 9h30/12h45 en audio-conférence

Par Mathilde DAESCHLER,

1. Programme 2021 des formations relevant du CHSCT

2 formations pourtant nécessaires sont absentes du plan de formation CHSCT présenté :

- formation sur les TMS
- formation sur les risques routiers

D'autre part, la formation proposée par la Direction sur le télétravail n'est pas acceptable en l'état : les formations CHS sont destinées à garantir des conditions de travail sûres et gérables pour les agents, en aucun cas elles ne doivent avoir pour objectif d'améliorer la seule performance des agents.

Sur la formation PSC1 (2 journées) – PSC2 (recyclage d'une journée) et sa version « light » de « sensibilisation aux gestes qui sauvent » (2h), le modus vivendi entre la Direction et le CHS-CT est le suivant : le CHSCT finance les formations PSC1 / PSC2 (qui constituent déjà une version amputée par rapport à ce qui existait il y a quelques années) et la Direction finance les sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent puisque la DGFIP a émis le souhait de former 80 % des agents en ce sens. Pour information, l'inspecteur hygiène et sécurité au travail précise qu'une 3^e formation existe, plus poussée que la formation PSC1/PSC2, c'est la formation Sécurité au travail, destinée aux personnels exposés à des risques très souvent (agents techniques par exemple). Pour le reste, consultez l'avis (ci-joint en annexe 1) sur le plan de formation CHSCT qui fait l'objet d'un consensus entre nos 3 organisations syndicales CGT, Solidaires et FO.

2. Exécution budgétaire 2020 et budget 2021

Le budget réalisé en 2020 n'a fait l'objet d'aucun commentaire pendant la séance. Sur le budget 2021, le groupe de travail du 21 mars dernier a permis à nos organisations syndicales de se mettre d'accord sur un certain nombre d'actions et/ou matériels à financer :

- 4 formations (habilitation électrique, guide/serre-file et PSC1/PSC2) - 7300€
- achat de 10 lampadaires LED – 6300€
- remplacement de dalles et faux-plafond au SPF-E par des dalles acoustiques – pas chiffré
- 20 fauteuils – 7400€
- 20 soutiens lombaires – 630€
- 10 fauteuils please – 6000€
- 10 souris verticales – 1500€
- mise à jour des Diagnostics de traçabilité amiante pour les sites de Louviers, Pont-Audemer, Vernon, Verneuil et Politzer (DTA) – 2900€
- intervention d'un psychologue d'entreprise au SDIF de Louviers – 7600€
- mise à jour des CFIP de Vernon et Les Andelys en matière de signalétique, éclairage des salles d'archives, extincteurs etc – 11600€.

Le total des dépenses objets d'un consensus est de 56 K, il restera un solde de 13 K à dépenser sur

l'exercice 2021 si toutes ces dépenses sont bien mises en œuvre. 56 K€ prêts à être utilisés en 2021, ça change de 2020 !

Concernant la demande que FO a formulé pour équiper les accueils de plexiglas d'un seul tenant pour prémunir les agents de tout risque de contamination au Covid, Jean-Luc Brenner a répondu qu'il était urgent d'attendre vues les évolutions en cours (développement du télétravail et politique du Zéro Cash). Sur la demande de monnayeurs dans les caisses, même combat ... sans réponse claire de la Direction.

3. Rapport des prélèvements sur les archives de Gisors

Un expert externe (laboratoire) a été missionné dans les locaux d'archives de Gisors pour analyser pourquoi le contact avec des dossiers d'archives situés dans les locaux de Gisors a provoqué plusieurs réactions physiques et malaises chez des agents du site. Ces réactions et malaises ont été heureusement sans suite d'après ce que nous a affirmé le Docteur Istin et Frédéric Ognier, agent de prévention à la DDFIP. Les 3 agents touchés vont bien aujourd'hui. Le rapport préconise un nettoyage régulier des rayonnages des archives et tout le monde espère que ces préconisations seront étendues aux autres sites. A suivre lors d'un prochain CHSCT dicit le directeur.

4. Présentation des résultats du groupe de travail sur les accidents et maladies professionnelles (analyse sur la période : 2017 à 2020)

3 constats qui frappent :

- **20 % des accidents concernent les agents techniques** malgré des équipements et des conditions d'exercice correctes dans leur travail.
- **les accidents de la route touchent particulièrement les agents de l'équipe de renfort,**
- les informations sur les causes des accidents de travail ou de trajet manquent, ce qui ne facilite pas la compréhension des mécanismes en jeu et au final, la prévention de ces risques.

Sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),

- il y a lieu d'encourager les agents à suivre les formations sur les gestes et postures de travail, peu sollicitées par les agents alors que les TMS sont fréquents ;
- les souris ergonomiques sont une aide, la prévention des TMS par la formation, c'est quand même mieux, c'est en tout cas la position de FO ; équiper tous les agents avec des souris ergonomiques serait contre-productif selon le Docteur Istin car chaque agent doit pouvoir expérimenter un matériel pour vérifier qu'il va lui être vraiment utile ;
- un guide de la prévention des TMS existe qui doit faire l'objet d'une plus grande diffusion auprès des agents.

Sur la problématique du télétravail, en expansion, un consensus s'est dégagé sur le fait que l'agent en télétravail 4 jours sur 5 doit pouvoir emporter à la maison son fauteuil de bureau.

Plus généralement, le groupe de travail préconise de mettre en ligne le formulaire de déclaration des accidents de travail, plutôt que d'avoir à passer par le service RH pour l'obtenir.

5. Evolution réglementaires des consignes nationales sur l'Amiante : groupe de travail sur l'amiante demandé

David Guyennot, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a présenté les nouveautés réglementaires :

- mise à jour du guide de traçabilité ;

- mise à jour du « guide amiante » qui a déjà été refondu en 2018, ce guide a vocation à être une boîte à outils pratique ;
- mise à jour des normes réglementaires en matière de vérification des matériaux ; en effet, depuis 1997, date à laquelle l'amiante a été définitivement interdite d'utilisation dans le bâtiment, il a d'abord été question de vérifier si les matériaux friables étaient amiantés (ex : flocages) puis la vérification s'est étendue aux matériaux de type dallage et conduits. Les propriétaires de bâtiments avaient 9 ans pour mettre à jour leurs DTA des parcelles amiantées de leurs locaux. Au 1^{er} janvier 2021, ce délai de 9 a expiré. En DDFIP Eure, l'agent de prévention a demandé entre 2015 et 2017 aux propriétaires des locaux pris en location de mettre à jour leur DTA ; Lorsque le propriétaire n'a rien fait, la DDFIP s'est substituée à eux pour la mise à jour (Bureau Véritas). Concernant les sites domaniaux (propriété de l'Etat), les DTA ont été mis à jour régulièrement, au gré des évolutions de la réglementation sur l'amiante. Cet historique explique pourquoi, aujourd'hui encore, des parcelles d'amiante sont identifiées, la réglementation n'a pas toujours été aussi exigeante en termes de recherche de la matière incriminée. Il n'en reste pas moins qu'il faut désormais que la direction fasse un travail de recherche sur les travaux qui ont eu lieu dans les 30 dernières années, qui auraient pu mettre en contact nos agents techniques avec l'amiante.

Parmi les nouvelles normes, on distingue désormais l'exposition active et l'exposition passive des agents à l'amiante.

Concrètement, 2 agents techniques ayant commencé à travailler en 1974 et en 1990 ont pu être confrontés au risque amiante. L'un des 2 vient de partir en retraite. Le docteur Istin en profite pour rappeler qu'un agent est parti en retraite dont la maladie a été reconnue par la Commission de réforme comme liée à l'exposition à l'amiante. A savoir : le suivi des personnels ayant été au contact de l'amiante s'effectue même bien après son départ en retraite par un suivi avec le médecin du travail ou le médecin personnel de l'agent.

A FO, nous continuons à demander un plan pluri-annuel de désamiantage. Le Directeur n'écarte pas l'idée mais pour les 18 mois qui viennent, ce n'est pas d'actualité puisqu'il n'a pas les financements.

Nous avons également appuyé la demande de constitution d'un groupe de travail sur la manière de prendre en compte les dernières préconisations réglementaires sur nos sites.

6. Projet de rénovation du CPF d'Evreux-Politzer

Dans le cadre du Plan de relance de l'économie du gouvernement, la DDFIP Eure a pu faire candidature et la DDFIP a obtenu des financements - 1,17 million € - pour un projet de rénovation « ciblé » sur le site de Politzer ; le projet de rénovation du site de Pont-Audemer, également présenté n'a pas été retenu par Bercy. Sur le site de Politzer, il s'agit principalement de trouver un nouvel aménagement et une nouvelle fonction au logement de fonction du gardien, de procéder à une rénovation énergétique du toit (qui a toujours posé problème) et d'installer un escalier extérieur. Est-ce vraiment à la hauteur de la rénovation énergétique globale des bâtiments « vendue » par le gouvernement ? A FO, nous pensons qu'il est impossible de réussir la rénovation énergétique de ses locaux si le plan de rénovation n'est pas global, c'est-à-dire prenant en compte toutes les dimensions de l'isolation pour « traquer » efficacement les ponts thermiques. A cette fin, nous avons demandé l'achat d'une caméra thermique pour mieux évaluer les besoins d'isolation des sites domaniaux. Il est question de végétaliser le toit (peut-être... euh si pas de contre-indications techniques, proposition de la CGT), de construire de nouvelles cloisons à l'intérieur du bâtiment (sera-t'on consulté ? Ou au moins les agents?).

Les précisions données par la Direction à ce stade du projet sont chiches, sauf pour nous dire que le

marché public sera lancé en avril-mai 2021. Solidaires ne s'est pas privé de faire remarquer le manque d'informations données (c'est quand même un point à l'ordre du jour...) en demandant tout un tas d'éléments non produits par la Direction : où sont les plans ? Où ça les nouvelles cloisons ? Et le toit végétalisé ? Rétro-planning ? ... **A FO, nous avons déploré en particulier l'occasion manquée de financer la pose d'un ascenseur pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite.**

Prix de consolation pour les OS : une visite du site sur le projet devrait avoir lieu entre les OS et la direction début septembre. Nous ne serons peut-être pas oubliés ! Quel soulagement...

Au gré de ce nouveau projet de rénovation (le site de Politzer a déjà été la cible d'une rénovation et d'un désamiantage il y a quelques années), le serpent de mer des places de parking manquantes à Politzer est réapparu : et un membre de Solidaires de demander innocemment où en est la négociation avec les propriétaires fonciers voisins pour construire des places de parking, solution évoquée lors d'un précédent CHSCT... Malheureusement cette idée simple et intelligente avait disparu des radars, Mme Abdi ne sachant comment nous dire à quel point la prise de contact et la négociation n'avait même jamais connu un début de mise en œuvre !

7. Demande des syndicats pour l'intervention d'un psychologue du travail au SDIF de Louviers

Une délibération rédigée par Solidaires au nom des 3 syndicats est proposée au président du CHSCT (voir ci-joint en Annexe 2). Evidemment, cette intervention d'un psychologue dans les locaux du SDIF à Louviers n'aura lieu que si les agents acceptent d'y participer. L'idée n'est pas d'imposer ce regard extérieur envers et contre les agents. Le Directeur prend acte de cette décision.

8. Point sur la crise sanitaire à la DDFIP 27 par la docteure Istin

Le Docteur Istin nous a présenté la situation sanitaire :

La situation sanitaire s'améliore (taux d'incidence du virus de 335 % aujourd'hui, contre 462 % fin mars). En DDFIP Eure, la stratégie face aux cas d'infection ou cas contact est celle ci-dessous.

Agents infectés => mise à l'isolement de 10 jours (avant c'était 7) ; l'agent est autorisé à revenir en poste s'il n'a plus de signes de Covid depuis au moins 48h).

Agents cas contact => 2 situations :

- soit l'agent cas contact ne fréquente pas la personne qui l'a probablement infectée (isolement de 7 jours)
- soit l'agent cas contact vit dans le même foyer que la personne qui l'a infectée (isolement de 10 jours) (dans les 2 cas, l'agent doit faire 1 test PCR en début de période d'isolement et 1 test en fin de période d'isolement).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 55 agents du département ont fait l'objet d'une mesure d'isolement et 15 agents ont été infectés par le Covid 19 : 5 en janvier, 2 en février, 5 en mars et 3 en avril 2021.

